

RECOMMANDATIONS POUR LE COMITE INTERMINISTERIEL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| RENFORCER LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE..... | 1 |
| SOUTENIR LA CAPACITE FINANCIERE DES ETATS A METTRE EN ŒUVRE LEURS POLITIQUES PUBLIQUES | 2 |
| CONTRIBUER A L'EVOLUTION DES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES | 4 |
| ASSURER LA RESPONSABILITE DES ACTEURS PUBLICS ET DE LEURS OPERATEURS..... | 5 |
| PRESERVER LA PLANETE EN REDUISANT LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE | 6 |
| PROTEGER LES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS..... | 7 |
| PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET L'EGALITE FEMMES HOMMES | 8 |
| PLACER LE RESPECT DES DROITS HUMAINS AU CŒUR DES POLITIQUES MIGRATOIRES..... | 9 |
| GARANTIR LA REDEVABILITE DES COOPERATIONS ET INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE | 10 |
| FAVORISER L'IMPLICATION DES SOCIETES CIVILES..... | 11 |

Au mois de juillet, le CICID se réunira pour élaborer la feuille de route de l'action de la France en matière de développement et de solidarité internationale sur la base notamment des 10 objectifs identifiés lors du Conseil présidentiel pour le développement du 5 mai 2023.

Le CCFD-Terre Solidaire fort de son expérience historique en matière de développement, s'inscrivant dans une relation partenariale avec 525 acteurs des sociétés civiles du Sud dans plus de 70 pays, formule dans le présent document un certain nombre d'observations vis-à-vis de l'action coordonnée du Gouvernement, en écho aux objectifs élaborés au sein du Conseil présidentiel pour le développement.

Pour le CCFD-Terre Solidaire, la feuille de route du CICID doit se construire autour d'un principe de cohérence qui repose sur une double approche :

- L'action de la France n'aura un impact structurant que si l'ensemble de ses politiques publiques, nationales et internationales, ne sont pas contradictoires entre elles, dans leur vision ou leurs effets sur le développement des Etats du Sud et les droits de leurs populations.

Cette cohérence est un gage d'efficacité et renforcera la pertinence de l'action française. Elle facilitera aussi la compréhension par les citoyens et citoyennes françaises de l'action française sur le terrain de la solidarité internationale, mais également par les populations des pays d'intervention à un moment où les politiques menées par la France dans un certain nombre de pays africains font l'objet d'importantes critiques, souvent par manque de cohérence avec les objectifs de développement international affichés par la France.

A ce titre, le CCFD-Terre Solidaire rappelle la nécessité de penser la politique de développement comme un élément transversal des politiques publiques françaises devant être dûment pris en compte et produire des ajustements pour chaque secteur de politique publique.

- Les actions entreprises par la France doivent être cohérentes avec les priorités des Etats concernés et de leur population et s'appuyer sur une appropriation démocratique des projets engagés. Pour le CCFD-Terre Solidaire, cette exigence est d'autant plus forte que le Gouvernement affirme que sa politique de développement et de solidarité internationale doit être fondée sur une véritable relation partenariale

RENFORCER LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Enoncée simplement, la souveraineté alimentaire est la capacité reconnue pour les populations, dans toutes leurs composantes, de pouvoir faire le choix de leur modèle alimentaire, en fonction de leur histoire, leurs cultures et leurs traditions, et surtout en fonction de leurs besoins. Cette souveraineté alimentaire est une condition essentielle pour le respect du droit à l'alimentation universellement reconnu et garanti.

Du fait de son expérience privilégiée et de long terme avec les paysans et paysannes des pays du Sud, le CCFD-Terre Solidaire considère que la meilleure façon de promouvoir et respecter la souveraineté alimentaire passe par un soutien fort au maintien et au déploiement de pratiques agroécologiques paysannes et solidaires. Ces pratiques répondent à la fois aux besoins alimentaires des populations, à leur traditions et cultures alimentaires, et à leur capacité à être indépendantes et résilientes face aux effets du dérèglement climatiques et aux chocs liés à la crise alimentaire (hausse des prix, dépendances vis-à-vis des intrants, technologies, importations ...).

Dans un contexte marqué par l'inflation sur les prix alimentaires et la crise alimentaire mondiale, qui frappe de plein fouet les populations de nombreux pays du Sud, le risque d'assister à un « affrontement/choc des souverainetés alimentaires » est réel. Le risque de prédation d'un modèle sur un autre, au détriment de la souveraineté alimentaire des pays du Sud en particulier, est réel.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il réaffirme l'engagement du Gouvernement à mettre en cohérence sa politique agricole nationale et le soutien apporté aux Etats partenaires dans le domaine agricole, au bénéfice de la souveraineté alimentaire, de l'autonomie et de la résilience des pays du Sud.

Cet engagement devrait impliquer :

- d'évaluer systématiquement les impacts des orientations politiques agricoles française à l'international, sur la capacité des populations à être réellement souveraines sur les questions alimentaires.
- de s'assurer que la nature des projets portés – et des financements déclenchés – n'aient pas pour effet de placer les populations en situations de dépendance vis-à-vis de la France d'un point de vue industriel, commercial et technologique, ni de favoriser l'implantation d'entreprises ou de produits français qui ne seraient pas compatibles avec l'agroécologie.

SOUTENIR LA CAPACITE FINANCIERE DES ETATS A METTRE EN ŒUVRE LEURS POLITIQUES PUBLIQUES

La mobilisation des ressources domestiques doit demeurer le premier levier du financement du développement afin de permettre aux Etats de déployer, de façon souveraine, des politiques publiques destinées à réaliser les Objectifs de Développement Durable et à garantir les droits humains de leurs populations. L'objectif final de l'aide publique au développement étant que les Etats récipiendaires soient *in fine* en état de ne plus dépendre de cette ressource financière extérieure.

Le CCFD-Terre Solidaire est convaincu qu'il reste encore des étapes à franchir pour rendre pleinement efficace cette mobilisation des ressources domestiques, aujourd'hui mise à mal par un système fiscal international doublement défaillant :

- L'architecture fiscale internationale est obsolète et permet à des entreprises d'échapper à l'impôt ;

La répartition des droits d'imposition privilégie les pays qui abritent les maisons-mères des entreprises au détriment des pays-source, où a lieu l'activité, souvent des pays du Sud.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il affirme la priorité du Gouvernement à s'engager pour conduire une réforme du système fiscal international dans un cadre pleinement multilatéral à même de garantir l'égalité souveraine de tous les Etats dans les processus de négociations et décisions.

Cette priorité doit se traduire par :

- un soutien explicite et non équivoque, notamment auprès de ses Etats partenaires, à la résolution 77/244, adoptée à l'unanimité des Etats membres de l'Assemblée générale des Nations-Unies, en novembre dernier. Celle-ci ouvre la voie à l'adoption d'une véritable convention internationale sur la fiscalité, comme il en existe aujourd'hui sur les enjeux climatiques ou de biodiversité.
- un engagement financier et opérationnel aux travaux afin que débutent au plus tôt les négociations intergouvernementales sur ces enjeux de fiscalité

Le poids de la dette des Etats pèsent lourdement sur leurs capacités à financer et mettre en œuvre des politiques publiques garantissant les droits humains et besoins essentiels de leurs populations.

En lien avec la Plateforme Française Dette et Développement, le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il s'engage à aller plus loin que les « *clauses de suspension du service de la dette en cas de choc macroéconomique majeur, qu'il s'agisse d'événement climatique ou de pandémie* » comme indiqué à l'issue du Conseil présidentiel pour le Développement en :

- prenant position pour l'annulation des remboursements de la dette dus jusqu'à fin 2023 – y compris les sommes reportées en 2020 et 2021 – de tous les créanciers extérieurs, y compris les créanciers privés et multilatéraux, afin de ramener les dettes à un niveau qui permette de satisfaire les droits fondamentaux et les besoins essentiels de tous les pays qui en font la demande.
- agissant efficacement pour rendre obligatoire la participation des créanciers privés dans tous les efforts d'allègement de la dette.

Qu'il s'engage à promouvoir un espace multilatéral équitable, global et transparent dans le cadre des Nations Unies pour la résolution des crises de la dette.

CONTRIBUER A L'EVOLUTION DES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

Les discussions actuelles autour du rôle et des stratégies du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale doivent être l'occasion d'amorcer une réelle réforme institutionnelle et un changement de paradigme des approches promues par les institutions financières internationales, alors que le monde – et en premier lieu les pays du Sud – fait face à une multiplication des crises et des besoins massifs de financement, notamment à l'aune de la crise climatique.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il soutienne le renforcement de la place et du rôle des pays en développement dans les instances de décision du FMI, notamment à l'occasion de la 16^e revue des quotes-parts du FMI qui doit se tenir avant fin 2023 et qu'il s'engage à soutenir la fin du principe injuste du *gentleman agreement* pour la nomination des responsables du FMI et de la Banque mondiale.

Qu'il s'engage, dans le cadre de la révision actuelle de la stratégie de la Banque mondiale, à préserver certains secteurs – en particulier les services sociaux de base – de la prise en charge par le secteur privé.

ASSURER LA RESPONSABILITE DES ACTEURS PUBLICS ET DE LEURS OPERATEURS

Le Parlement européen vient d'adopter à la majorité sa position sur le projet de directive relative au devoir de vigilance des entreprises. En parallèle, les négociations relatives à un traité contraignant sur le même sujet semblent reprendre de la vigueur – la France étant membre des amis de la présidence du groupe intergouvernemental à composition limitée chargé notamment d'accompagner les consultations régionales sur le projet de traité.

Les acteurs publics opérant à l'étranger ne doivent pas rester en marge de ces évolutions légales en cours et à venir. C'est d'ailleurs ce qu'affirmait le secrétaire d'Etat, Monsieur Lemoine, à l'occasion de la session extraordinaire du CNDI du 18 février 2020.

Pour la crédibilité de l'Etat garant du respect des droits humains et de l'environnement par les acteurs privés relevant de sa juridiction et opérant à l'étranger, et afin de pleinement remplir ses obligations internationales relatives aux droits humains, l'Etat français doit soumettre ses propres organes et opérateurs, y compris financier, au respect du devoir de vigilance.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il s'engage à mettre en places les mesures nécessaires pour s'assurer que, dans le cadre de leur action extérieure, les acteurs publics français qui exercent une influence à l'étranger, ainsi que les acteurs privés qui concourent à l'exercice de cette influence, soient soumis à une obligation de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et l'environnement qui résulteraient de leur activité, de celles des sociétés qu'ils contrôlent, directement ou indirectement, ainsi que de l'activités des sous-traitants, fournisseurs ou bénéficiaires avec lesquels est entretenue une relation établie.

PRESERVER LA PLANETE EN REDUISANT LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

L'Accord de Paris en 2015 instaure de nouveaux mécanismes de marché carbone via son Article 6 qui concernent à la fois des Etats, mais aussi les entités privées (banques, entreprises...) par la mise en place de projets censés séquestrer du carbone. Ce type de projets de compensation carbone ont historiquement porté atteinte aux droits des communautés locales et des peuples autochtones dans les pays du Sud, qui hébergent majoritairement ces dispositifs. Alors que l'Article 6 de l'Accord de Paris a été adopté en 2021, les règles de sa mise en œuvre sont toujours négociées par les Etats dans le cadre des COP (notamment lors de la COP 28 qui aura lieu à Dubaï).

En parallèle, depuis 2020 une multitude d'annonces de dispositifs d'échange de crédits carbone volontaires est faite par des Etats et le secteur privé, afin de permettre la génération des flux de financements additionnels (venant du secteur privé) pour aider les Etats à faire face aux impacts du changement climatique. Les marchés carbone volontaires sont des espaces non-encadrés par les pouvoirs publics, qui manquent d'intégrité et de transparence, et qui ont conduit à nombreux cas de violations des droits humains associés à certains projets de compensation carbone dans les pays en développement (tels que des accaparements de terres, des intimidations ou des expulsions des communautés locales et des peuples autochtones). C'est pourquoi le CCFD-Terre Solidaire ne considère pas les marchés carbone volontaires comme des instruments appropriés pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en matière d'atténuation, ni pour répondre aux besoins des pays du Sud en matière de financements.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il s'engage à promouvoir, en lieu et place du recours aux marchés carbone en France, au sein de l'UE et à l'international, des mesures de réduction d'émissions des gaz à effet de serre ambitieuses et justes permettant l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Qu'il s'engage à ne soutenir que des projets compatibles avec le renforcement de l'Etat de droit au niveau domestique (reconnaissance et le renforcement de droits fonciers de communautés locales et des peuples autochtones en particulier) et co-construits avec et pour le bénéfice des communautés locales et des peuples autochtones des Etats concernés.

QU'il fasse de la promotion et la protection des droits des communautés les plus vulnérables une priorité de l'action de la France au niveau européen et international et en particulier dans le cadre des négociations de l'Article 6 prévues à la COP 28.

PROTEGER LES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Les organisations de la société civile (mouvements sociaux, ONG, syndicats ...) constituent des forces démocratiques et citoyennes, qui contribuent activement à la promotion et au respect des principes démocratiques, des droits et des libertés dans les Etats du monde entier.

Agir pour que les acteurs et actrices de la société civile y compris les défenseurs des droits humains puissent développer leurs actions sans entrave dans un environnement favorable et sûr, c'est agir en faveur de l'émergence ou la consolidation de sociétés pluralistes et démocratiques, condition primordiale pour le développement des pays et l'instauration d'une paix durable.

Or, selon le rapport CIVICUS sur l'état des sociétés civiles, 89 % de la population mondiale vit dans un pays où les droits civiques, notamment les libertés de réunion, d'association et d'expression, font l'objet de restrictions. Par ailleurs, nous assistons à une criminalisation croissante des défenseurs des droits humains et/ou environnementaux.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il s'engage à adopter et mettre en œuvre un plan stratégique de protection des défenseurs des droits humains applicable sur le sol français et à l'étranger au travers de sa diplomatie.

Qu'il s'engage à dédier des financements accrus aux organisations locales de défense des droits humains, en particulier celles défendant les droits des peuples autochtones, des minorités ainsi que des personnes ou groupes de personnes en situation de vulnérabilité.

Qu'il s'engage à analyser la cohérence de sa politique extérieure, notamment sa diplomatie économique et militaire, avec les priorités et enjeux de défense et promotion des droits humains dans les Etats partenaires.

PROMOUVOIR LES DROITS DES FEMMES ET L'EGALITE FEMMES HOMMES

Fidèle à son analyse selon laquelle le patriarcat est l'une des causes structurelles de la faim et des inégalités dans le monde, le CCFD-Terre Solidaire agit en consortium avec des actrices de la société civile du Sud dans le cadre d'un programme du Fonds de soutien aux organisations féministes de l'AFD autour des questions de Genre et Climat.

Si la France a été tardive dans l'élaboration d'outils spécifiques et innovants dans le domaine de lutte contre le patriarcat, le Fonds SOF est une initiative qui va dans le bon sens, permettant de financer de façon innovante des organisations locales féministes et de défense des droits des femmes.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il clarifie davantage la durée du fond SOF afin d'obtenir des effets pérennes sur le terrain plutôt que de n'enregistrer que des effets de court-terme.

Qu'il pérennise et amplifie l'initiative SOF et qu'elle puisse inspirer à l'avenir la mise en place de fonds similaires visant au financement d'organisations locales ciblées dans les pays du Sud.

PLACER LE RESPECT DES DROITS HUMAINS AU CŒURS DES POLITIQUES MIGRATOIRES

En 2021, la loi française sur le développement solidaire a clairement défini les objectifs de la politique française de développement : l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités, la promotion des droits humains et la protection des biens publics mondiaux.

En aucun cas le contrôle des migrations n'est mentionné comme l'un des objectifs de cette politique, qui reviendrait à dévoyer le sens même de cet instrument pour l'assigner à des objectifs policiers ou militaires. Lors des débats sur l'adoption de cette loi, le gouvernement et la majorité parlementaire avaient même rejeté tous les amendements visant à utiliser l'aide publique au développement pour empêcher les migrations, voire à la conditionner à la coopération des pays tiers en matière de réadmission.

La conditionnalité de l'aide publique au développement à la coopération migratoire des pays tiers va à l'encontre des principes d'efficacité de l'aide consignés dans les textes internationaux sur le développement consignés dans la Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra, le Partenariat de Busan et celui de Nairobi, dont la France est signataire. Ces textes invitent à s'appuyer avant tout sur les besoins des populations dans les pays concernés, ainsi que sur les plans de développement et priorités décidés au niveau national.

Cette approche implique une relation inégale entre les pays, qui va à l'encontre de la démarche partenariale souhaitée par la France et prônée par l'UE et ses États membres. Elle renforce des rapports de domination préexistants. Cette vision à court terme peut même avoir des effets contre-productifs et nourrir le ressentiment de la population de ces pays à l'égard des États la pratiquant.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il affirme de façon univoque son engagement à ne pas conditionner, ni utiliser l'aide publique au développement de la France, directement ou indirectement, aux fins de contrôle des migrations.

Qu'il fixe des objectifs ambitieux de soutien aux cadres et initiatives utiles pour assurer le respect des droits des personnes en exil tout au long de leur parcours, avec une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité.

GARANTIR LA REDEVABILITE DES COOPERATIONS ET INTERVENTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE

Les coopérations et opérations militaires menées par la France à l'international manquent cruellement de transparence, de redevabilité et de contrôle démocratique. Pourtant, celles-ci ne sont pas neutres quant à leur impact sur les conditions de vie des populations ou encore sur la gouvernance politique et démocratique des pays d'intervention.

Elles sont un élément majeur d'un point de vue de la cohérence des politiques publiques menées par la France à l'international et devraient faire l'objet de véritables débats et consultations démocratiques, notamment avec le parlement mais également les organisations des sociétés civiles en France et dans les pays d'intervention.

A cet égard, l'exemple des interventions militaires françaises au Sahel depuis 2013 est particulièrement parlant. Alors que le Parlement n'a jamais pu voter sur le déploiement de l'opération Barkhane (seule l'opération Serval a été soumise à un vote), pendant presque 10 ans la France a mené une opération militaire dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest sans que le mandat, la stratégie (notamment l'approche dites des 3D - Défense, Démocratique, Développement -) et les objectifs de ce déploiement soient débattus et validés démocratiquement. Avec notamment pour résultat aujourd'hui un rejet massif par les populations de ces pays non seulement de la présence militaire française mais plus largement de la politique menée par la France dans la région.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il s'engage pour que les coopérations et opérations militaires françaises à l'étranger fassent l'objet d'un véritable contrôle démocratique en assurant que :

- **la réorganisation du dispositif militaire français en Afrique**, annoncé par le Président de la République en février 2023, soit soumise à un débat démocratique inclusif et que les principales orientations fassent l'objet d'un vote du Parlement ;
- **un rapport annuel de suivi sur les opérations militaires extérieures françaises** en cours soit présenté devant le Parlement pour alimenter un débat parlementaire sur tous leurs aspects, y compris leur pertinence et que la question de la continuité de ces interventions soit soumise à un vote du Parlement chaque année ;
- **l'avenir des stratégies militaires et de la politique menée par la France au Sahel fasse l'objet d'un véritable dialogue national inclusif** visant au développement d'un Livre blanc ;

FAVORISER L'IMPLICATION DES SOCIÉTÉS CIVILES

A l'heure où le Gouvernement affirme que sa politique de développement et de solidarité internationale doit être fondée sur une véritable relation partenariale, le CCFD-Terre Solidaire rappelle l'importance d'associer, de consulter et d'informer les acteurs de la société civile française et des Etats partenaires et plus globalement des populations.

Le CCFD-Terre Solidaire salue l'annonce de la mise en place prochaine de la Commission indépendante de l'évaluation de l'APD.

Le CCFD-Terre Solidaire attend du CICID :

Qu'il se fixe des objectifs ambitieux d'intégration de la société civile française et des Etats partenaires, en préparation et sur les temps forts de l'agenda politique français et international en :

- anticipant au plus tôt son implication et garantissant une représentation qui recouvre la diversité des acteurs des sociétés civiles,
- en lui reconnaissant une place et un haut niveau de participation à la hauteur de sa représentativité des intérêts des populations concernées,
- en prenant en compte et palliant les moyens limités dont disposent ces acteurs pour pouvoir contribuer de façon effective et,
- d'une façon qui ne soit pas désavantageuse vis-à-vis d'autres acteurs qu'ils soient institutionnels ou appartenant au secteur privé.

Qu'il réaffirme la pertinence et adopte des mesures de soutien aux formes d'engagement citoyen en faveur d'une société plus juste et plus solidaire en particulier les actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) comme recommandé en 2020 par le [groupe de concertation sur l'ECSI](#).

Qu'il s'engage à associer aux travaux de la Commission indépendante d'évaluation de l'APD, les organisations non gouvernementales françaises intervenant sur des enjeux de développement et de solidarité internationale ainsi que les acteurs de la société civile des Etats concernés par le soutien de la France, dans un cadre préétabli, discuté et transparent.

Contact : direction.plaidoyer@ccfd-terresolidaire.org



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement

Comité Catholique contre la Faim
et pour le Développement -
Terre Solidaire
4, rue Jean Lantier 75001 Paris
Tél: 01 44 82 80 00

**Suivez notre
actualité**

